



Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Marché n° 2025-50

MODELISATION DES HABITATS PREFERENTIELS DES OISEAUX MARINS POUR L'IDENTIFICATION DES ZONES FONCTIONNELLES ET A ENJEUX DE CONSERVATION EN ATLANTIQUE ET MANCHE OUEST POUR L'ENSEMBLE DES ESPECES, SUR LES 3 FAÇADES METROPOLITAINES POUR LE PUFFIN DES BALEARES (2 lots)

Lot n°1 : oiseaux marins et AMP

ANNEXE FINANCIERE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Le taux de TVA applicable est celui en vigueur, sauf disposition législative contraire.

Décomposition du prix global et forfaitaire

N° du poste	Désignation de la prestation	Prix en € HT	Montant de TVA en euros	TVA en %	Prix en € TTC
1	Préparation des données pour la phase 1 : analyse fine des données acquises au cours des campagnes aériennes commanditées par l'OFB (cf. paragraphe 2.1.1.1 du CCTP) Analyse des données digitales collectées mais non analysées intégralement lors de l'étude initiale, mise en forme et harmonisation des données de distribution des espèces				
2	Traitement et analyse des données pour la phase 1 : analyse fine des données acquises au cours des campagnes aériennes commanditées par l'OFB. Interprétation et production cartographique. Rédaction du rapport intermédiaire. Livraison de tous les livrables intermédiaires (cf. paragraphe 2.1.2 du CCTP)				
3	Préparation des données pour la phase 2 : modélisation des habitats préférentiels (cf. paragraphe 2.1.1.2 du CCTP) Collecte des données environnementales, mise en forme et harmonisation des données de distribution des espèces				
4	Développement/construction des modèles d'habitats préférentiels pour les différentes espèces (cf. paragraphe 2.1.1.2 du CCTP)				
5	Analyse des résultats de la phase 2 : modélisation des habitats préférentiels. Interprétation, production cartographique, confrontation aux résultats de la phase 1, aux autres sources de données et autres modèles. Rédaction du rapport final. Livraison de tous les livrables (cf. paragraphe 2.1.2 du CCTP)				
Montant total de la prestation (postes 1+2+3+4+5)					

Les prix comprennent toutes les charges fiscales, parafiscales et frais listées à l'article 10.1.3 du CCAG-PI ainsi toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires auquel s'ajoute également le prix de la cession des droits mentionnés à l'article 6 du CCAP.
Les déplacements associés aux missions en base sont également inclus dans les tarifs de la prestation.

Les prix sont révisables selon les modalités indiquées à l'article 8.2 du CCAP.